Nous croyons être utile aux industriels, patrons, chefs de chantiers et de petits ateliers de toutes les catégories, d'appeler spécialement leur attention sur des décrets qui ont été récemment promulgués.

1° *Décret du 31 octobre 1882.*— Le travail des enfants est interdit dans les établissements ci-dessous désignés :

1° Acide salycilique (fabrication au moyen de l'acide phénique);

2° Celluloïde et produits nitrés analogues (fabrication du);

3° Celluloïde et produits nitrés analogues (ateliers de façonnage du);

4° Chlorures de soufre (fabrication des).

2° *Décret du 21 octobre 1882.*— Il est interdit d'employer *les enfants* de moins de seize ans et *les filles mineures* de moins de 18 ans, comme producteurs de force motrice au tissage par les métiers dits à la main.

3° *Décret du 31 octobre 1882.*— Il est interdit d'employer les enfants de 12 à 14 ans et les filles de 12 à 16 ans à traîner des fardeaux sur la voie publique.

Les garçons et les filles au-dessus de 12 ans peuvent traîner des fardeaux dans l'intérieur des manufactures, usines, ateliers et chantiers, à la condition que le traînage sera effectué sur un terrain horizontal et que la charge ne dépassera pas 100 kilogrammes véhicule compris.

Les garçons seuls de 14 à 16 ans seront autorisés à traîner des fardeaux sur la voie publique à la condition que la charge ne dépassera pas 100 kilogrammes véhicule compris.

4° *Décret du 3 novembre 1882.*— Le travail des filles mineures employées au triage et au délissage des chiffons est interdit dans les ateliers reconnus insuffisamment aérés ou ventilés.

5° *Décret du 3 novembre 1882.*— Il est interdit d'employer les enfants aux opérations qui dégagent des poussières, dans les ateliers où l'on travaille à sec la corne, les os et la nacre. Il est également interdit de les employer à un travail quelconque dans les mêmes ateliers lorsque les poussières se dégagent librement.

6° *Décret du 31 octobre 1882.*— Il est interdit aux couvreurs et aux plombiers d'employer des enfants aux travaux qui sont exécutés sur les toits.

A propos de l'exécution de la loi du 19 mai 1874, nous donnons ci-après les principales clauses de cette loi.

Les enfants et les filles mineures ne devront être assujettis qu'à un travail de 12 heures par jour; le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés est interdit aux enfants et aux filles mineures; les ateliers doivent être tenus dans le plus grand état de propreté et suffisamment ventilés.

La loi du 19 mai 1874 et les règlements d'administration publique doivent être affichés dans chaque atelier.

Les enfants des deux sexes de 12 à 15 ans doivent être munis d'un certificat d'instruction primaire élémentaire ou fréquenter une école pendant le temps libre du travail. Ceux de 12 à 16 ans doivent posséder un livret d'enfant délivré par la Mairie.

Enfin tous les enfants et les filles mineures doivent être inscrits sur le registre d'inscription prescrit par la loi.

Les règles générales à observer pour réclamer en matière d'impôts sont les suivantes :

1° Les demandes en *décharge* ou *réduction* doivent être présentées dans les trois mois de la publication du rôle;

2° Les demandes en *remises* ou *réductions* occasionnées par des évènements extraordinaires, dans les quinze jours des évènements ;

3° Les demandes en dégrèvements pour vacances totales ou partielles de maisons ou chômages d'usines, dans les quinze jours qui suivent l'année ou le trimestre d'inhabitation ou de chômage;

4° Toute réclamation doit être accompagnée de la quittance des termes échus, de l'avertissement ou d'un extrait du rôle. Nous conseillons de préférence un extrait du rôle que le percepteur délivre pour 25 centimes. Il est toujours utile de conserver l'avertissement;

5° Toute réclamation pour une cote au-dessous de 30 fr. est dispensée du timbre.

On fera bien de prendre bonne note de toutes ces indications, afin de les appliquer à chaque demande.

UN ENNEMI COMMUN

Quand on considère la quantité innombrable des maladies auxquelles notre pauvre existence est exposée, on comprend qu'on ne saurait jamais être assez prévoyant pour conserver le don si précieux de la santé. La constipation étant le principe de presque toutes les maladies chroniques, il est urgent, dès qu'on en ressent les premières atteintes, de prendre aussitôt des Pilules Suisses, qui guérissent rapidement et sûrement, et l'on prévient ainsi les maladies graves qui résultent presque toujours de la négligence qu'on a mise à soigner une première indisposition.

Les mots de la fin.

Du *Sphinx* :

Bébé est très porté sur sa bouche, comme presque tous les enfants, du reste. Le vendredi saint, il disait à sa mère :

— Est-ce vrai, maman, que *toutes* les cloches sont parties à Rome ?

— Certainement, mon ami, toutes, sans exception....

— Mais alors, s'écrie bébé, éclatant en sanglots, comment ferons-nous pour manger des melons cet été?... Il fait si froid,... *ils vont tous être gelés* !

***

De *La Justice* :

Le comble de l'abstinence :

Refus d'un soldat de monter la garde un vendredi saint avec un fusil Gras.

Desciseaux.

CAUSERIE SUR UN LIVRE.

LA VRAIE LOI DE NATURE. OU EST DONC LA PROVIDENCE? par Marc Bonnefoy.—Un beau volume avec portrait. Paris, Charavay frères, 1883. Prix: 3 fr. 50.

Maintes fois la douleur a conduit au mysticisme. Voici un cas, où d'un poëte, elle a fait un athée. Le livre que M. Bonnefoy publie sous ce titre : *La vraie loi de nature*, est l'hymne du désespoir, l'écroulement de toute croyance, la révolte contre l'*au delà*. Et cependant, nous qui ne voulons point déserter Dieu; nous qui tenons à voir, « au delà » de notre vie, un chaînon qui la continue, nous ouvrons notre main à cet affligé, nous lui donnons notre sympathie, nous l'aimons, parce qu'il est un digne esprit, un cœur droit, et que le probe et l'honnête sont en lui dans toute leur intensité.

Nous ne le blâmons seulement pas; nous le plaignons. Oh! oui, nous devons le plaindre; il a beaucoup souffert, il a beaucoup vu souffrir... et nous pourrions presque dire que c'est par bonté qu'il a durci son cœur. Pourquoi la douleur cause-t-elle de semblables évolutions? C'est une étude que nous laissons aux recherches des psychologues.

Nous pensions d'abord, à propos de ce livre, ne parler que du poëte; mais il est vraiment impossible au critique de le séparer de sa doctrine.

Donc, M. Bonnefoy, qui nous donne là de beaux vers, n'a écrit ses pages pittoresque et chaleureuses que pour nous montrer la loi de douleur pesant sur la nature entière, que pour nous offrir le spectacle décourageant des etres opprimés, combattus, anéantis par les êtres.

Certes, ce point de vue n'est pas à supprimer dans les choses de la vie, et chacun est forcé de dire, hélas! que la souffrance y règne amplement ; mais pourquoi ne voir la question que sous une de ces faces, et de cette seule face vouloir tirer toutes les conséquences ?

Je ne viens point, ici, faire un cours de philosophie; mais je ne puis m'empêcher de me demander comment l'esprit d'élite, le poëte surtout, peut songer à nier la Cause Suprême (sous quelque nom qu'il la désigne) ?— C'est être ingenieux à se rabaisser, c'est se faire myope à plaisir.

Au fond se croit-il lui-même ? ou, s'il est sincère, ne s'embarrasse-t-il pas dans les broussailles des fausses acceptions ? Ah! les subtilités de pensée et de langage ! Elles mènent loin, une fois qu'elles ont fait dévier, — et j'avoue que, s'il plait au mécontent d'être sec devant *sa* nature brutalement inconsciente, il me plaît, à moi, de prendre des ailes et de m'enivrer à parcourir les splendeurs de *ma* nature, en en constatant les bienfaits...

Je reviens à notre poëte, plaint mais très aimé, et je le sonde un peu. Ecoutez quatre ou cinq vers de son Prologue :

Parmi ces mille bruits, lamentables, joyeux,
Accents désespérés, hymnes victorieux,
Une suprême voix, au vulgaire inconnue,
Jusqu'au fond de mon cœur soudain est parvenue
Et m'a crié ces mots : «... ...

Qu'est-ce que cette voix suprême, inconnue au vulgaire, et qui lui crie, en deux très belles pages, les devoirs du penseur et du grand citoyen ?... ?... Lorsqu'on entend cette « voix », peut-on méconnaître que le grand souffle vous parle?

M. Bonnefoy est plus déiste qu'il ne le croit. Il souffre, d'accord. Mais que fait-il, lui souffrant?

... Et, reprochant à Dieu l'éternelle souffrance,
Je maudis la création.

Laissez-le maudire ; cela le soulage. Puis remontez au vers précédent, où il parle de l' « éternelle souffrance ». Qu'y fait-il? Il reproche cette souffrance... à qui? à Dieu! Voilà notre athée! Croyant, au fond; douteur, à la surface. Et tout le long du livre, sous l'affirmation sceptique, on trouverait ce germe persistant. Certainement la croyance y est malade; mais peut-être ne lui faudrait-il que d'être remise en son doux équilibre.

Il n'y a, j'imagine, point d'athées pour Dieu. Les intelligences diverses de l'humanité sont les notes variées d'un immense concert. L'une, entendue seule, peut paraître bizarre, inharmonique, ou fausse, par conséquent hostile ; remise à sa place dans le grand morceau, elle donne la valeur aux autres, ou en reçoit la sienne, et produit son effet. C'est la comparaison bien naïve de l'ombre dans le tableau... L'ombre, toute seule, serait l'athéisme de l'Art.

Le livre de M. Bonnefoy est divisé en quatre parties: *la Mer*, *la Terre*, *les Airs*, *l'Humanité*. Vous voyez d'ici le plan : parmi les poissons, les animaux, les oiseaux, les hommes, le poëte a cherché, et retracé d'une façon saisissante et dramatique, les épisodes attristants, les luttes, les destructions. Il a eu, j'en conviens, large part, le mauvais ne manquant pas sur notre terre ; mais ce n'est là qu'une partie du tableau, la partie sombre... D'un autre poëte, sans aucun doute, nous aurons les lumières, et alors il s'établira une pondération, et l'œuvre sera complète.

Je ne parle toujours, ici, qu'au point de vue philosophique; au point de vue poétique, il n'y a rien à attendre. L'œuvre que M. Bonnefoy nous présente est une œuvre forte et sérieuse, qui fera grand honneur à son talent, et qui aura le singulier privilège de rapprocher de lui, à cause de sa droiture et de sa sincérité, même ceux que sa doctrine semblerait devoir en éloigner.

Donc, que M. Bonnefoy reste lui. S'il doit chanter la Douleur, qu'il la chante. Dans tous les cas, par ses pages, dont plusieurs rappellent l'élévation et la virilité de Lucrèce, il est assuré de l'estime et de la sympathie de ses lecteurs.

F. FERTIAULT.

Nourriture du Bétail.

La Sucrerie de BOURDON (par Aulnat Puy-de-Dôme), livrera pendant tout le mois courant des pulpes de betteraves pressées, très avantageuses pour la nourriture et l'engraissement du bétail.

ON DEMANDE

UN DOMESTIQUE

S'adresser au bureau du Journal.

MALADIES DE POITRINE & DE LA GORGE.

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito Jel Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la *Farine Mexicaine*. Cet aliment précieux *fait disparaître* promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La *Farine Mexicaine dans un temps relativement court*, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de *100,000 malades guéris*, *alors que le plus souvent on les croyait perdus*, *peuvent certifier* que la *Farine Mexicaine* est le seul remède vraiment efficace pour guérir la *phthisie tuberculeuse*. la *laryngite* et la *bronchite* chronique, le *catarrhe pulmonaire*, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La *Farine Mexicaine* est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels *elle redonne santé et vigueur*.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action.

VENTE EN GROS.

Chez le dépositaire général à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

Si vous sucez quelques bonbons au goudron du **Dr Gramont**. D'un goût agréable en fondant à la bouche ils portent de suite l'arôme précieux du goudron de Norwège sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et calment de suite la **Toux** en rendant la voix et la respiration. Le goudron de Norwège est reconnu comme le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie. Par le passé on buvait de l'eau de goudron à table, mais le goût répugnait, on fait depuis quelque temps des capsules où on a masqué la saveur du goudron par une enveloppe dure de gélatine; ici l'inconvénient est grand, car la gélatine ne se dissout que très-lentement et le goudron tant qu'il est enfermé ne peut agir comme calmant, le bonbon au goudron du **Dr Gramont** font de suite dans la bouche, l'expectoration qu'il produit fait cesser la toux instantanément.—Prix: la boîte, 1 fr. 75; 1/2, 1 fr., envoi par la poste contre mandat ou timbres, 30 c. en sus.—Dépôt à Issoire, chez M. MARMET, pharmacien.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE !

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un meilleur remède, le **Spasalgique**, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le **Spasalgique-Maréchal**, qui coûte **2** fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies; seul dépôt à Issoire, chez M. TALOBRE.

INHALATEUR-CIGARE

breveté s.g.d.g.

De MAGNES-LAHENS

Pour l'aspiration des vapeurs de **GOUDRON**

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exp univ. 1878

DÉTAIL DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Très efficace contre les *Oppressions, Enrouements, Asthme, Laryngites chroniques*, etc. Excellent préservatif en temps d'épidemie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger.

Indispensable aux Chanteurs, Orateurs, Avocats

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Camphre

Prix de l'Étui renfermant goudron, cigare et accessoires **1 fr. 50**

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brévetée s.g.d.g. est au GOUDRON ordinaire ce que le papier *Rigollot* est à la *Moutarde*. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson *irreprochable* à CINQ CENTIMES LE LITRE.

Prix de la **boîte p. 50 litres, 2,50, demi-boîte, 1,50**

L'inventeur MAGNES-LAHENS Pharm. de 1re cl. TOULOUSE Haute-Garon.

Envoi FRANCO *contre mandat-poste de* 1 fr 50 *soit le Cigare, soit la demi-boîte Goudron.*

Dépôt chez M. MARMET, pharmacien à Issoire.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom